



MBDA : coopération industrielle européenne pour les missiles

Acteur global en matière de missiles et de systèmes de missiles, le groupe MBDA se veut un « modèle politique » plutôt qu'entrepreneurial et s'est construit suivant trois dimensions : nationale, européenne et exportatrice.

Son secrétaire général, Olivier Martin, l'a présenté au cours d'une conférence-débat organisée, le 13 avril 2016 à Paris, par l'École supérieure de commerce de Paris et l'Association nationale des auditeurs jeunes de l'Institut des hautes études de défense nationale.

Omniprésence et évolution. MBDA fait la synthèse de tout ce qui tourne autour

du missile pour son mode opératoire, explique Olivier Martin. Il est présent en France sur tous ses segments : air-air, air-surface, défense aérienne terrestre, défense aérienne navale, combat terrestre, antinavire, surface-surface et contre-mesures. Il est aussi maître d'œuvre notamment pour : les systèmes de simulation et d'entraînement au combat ; les autodirecteurs électromagnétiques et équipements ; l'intégration des missiles aux plates-formes aériennes, navales et terrestres ; les solutions de soutien en service ; le traitement des produits en fin de vie. Avec 45 produits et systèmes de contre-mesures aujourd'hui en service, MBDA couvre tous les besoins de 90 forces armées clientes. Ses grands programmes internationaux lui ont permis d'entrer et de se maintenir sur trois marchés-clés : le programme Meteor de missiles air-air longue portée (100 km) ; la famille Aster de missiles surface-air moyenne portée (1,7-120 km); la famille de missiles de croisière (250-500 km) Storm Shadow/SCALP-EG et Taurus, pour la frappe dans la profondeur. Créé en 2001, MBDA est soutenu par trois actionnaires majeurs : le constructeur aéronautique européen Airbus (37,5 %) ; le groupe britannique d'aéronautique et de défense BAE Systems (37,5 %) ; le groupe italien Finmeccanica (25%), présent dans l'aéronautique, l'espace et la défense. Selon son secrétaire général, l'entreprise MBDA reconnaît sa responsabilité particulière envers les forces armées des pays actionnaires à leur garantir l'accès à des « capacités militaires critiques ». De 1996 à 2001, le groupe a connu une phase de consolidation, où chaque pays gardait son autonomie dans la réalisation de ses systèmes. Celle-ci a été suivie d'une intégration, avec une autorité unique sur le périmètre des trois pays (Grande-Bretagne, Italie et France). La phase de spécialisation a commencé en 2014, avec pour objectif de supprimer toutes les duplications techniques et industrielles de chacun. La France et la Grande-Bretagne ont accepté le principe de dépendance mutuelle, car aucune ne peut soutenir seule son industrie de défense. Il s'agit aussi de développer des capacités militaires de souveraineté, qui ne peuvent s'acheter à l'étranger. Les salariés de MBDA doivent bien comprendre cette adhésion « politique », sinon ils doivent quitter l'entreprise, précise son secrétaire général.

Enjeux et perspectives. Le « modèle MBDA », concept bien compris en France et en Grande-Bretagne, pourrait, à terme, s'appliquer à d'autres secteurs de l'industrie de défense européenne, estime Olivier Martin. Maître d'œuvre du missile ASMP-A (air-sol moyenne portée amélioré) entré en service en 2009 sur les Mirage 2000N et en 2010 sur les Rafale (armée de l'Air et Marine nationale), MBDA garantit la composante aéroportée de la dissuasion nucléaire de la France.

Sur le plan économique, 1 € investi dans la filière missile procure 3 € de retombées dans la communauté nationale. En 2011, un groupe de travail réunissant la Direction générale de l'armement, l'État-major des armées et MBDA a analysé les perspectives de ce dernier et de la filière missile en France d'ici à 2020. Il s'agit d'optimiser, dans la durée, les besoins prioritaires des forces armées et l'activité minimale de la base industrielle de la filière pour assurer sa pérennité, en tenant compte des contraintes budgétaires. L'exportation des plates-formes françaises (avions de combat, navires de surface, sous-marins et véhicules blindés) est conditionnée par la garantie d'accès aux missiles par une offre française ou en coopération européenne. A l'export, MBDA constitue le « bras industriel » des politiques étrangère et de défense de la France, car les pays vendeurs et acheteurs s'engagent dans un véritable partenariat de longue durée. Ainsi, l'Égypte, le Qatar et, à terme, l'Inde achètent des Rafale, parce que le groupe Dassault leur a vendu des avions depuis des décennies. La Russie vend des missiles à la Syrie, à la Corée du Nord et au Venezuela, où MBDA n'a guère accès. La Chine et l'Inde commencent à en exporter. Le marché mondial des missiles, estimé à 15 Md€, se répartit surtout entre les États-Unis (40 %) et l'Europe (25 %). MBDA couvre plus de 20 % du marché mondial et environ 70 % du marché européen. La marge bénéficiaire permet d'investir dans la recherche et le développement. Dans ces domaines, indique Olivier Martin, les États-Unis ne coopèrent qu'avec les pays qui paient et se battent, à savoir la France et la Grande-Bretagne.

Le partenariat « One MBDA ». L'initiative franco-britannique d'unifier la construction de missiles en vue de réaliser des économies de 30 % remonte à 2010 (Sommet de Londres et Accords de Lancaster House) avec une confirmation en 2012 (Sommet de Paris). Dénommée « One MBDA », elle vise notamment à : rationaliser recherches amont et moyens industriels ; renforcer les programmes réalisés en commun sur la base de besoins convergents ; mettre en place un partenariat État/Industrie privée ; affirmer une présence à l'exportation, où les perspectives de commandes se montent à 800 M€ pour la France et 1,4 Md€ pour la Grande-Bretagne. Les programmes en coopération portent sur : le missile antinavire léger (lancé en 2014) ; le renforcement de la capacité des missiles de croisière actuels (2014), qui resteront en service jusqu'en 2023 ; le concept des futurs missiles à longue portée (2016) ; la défense anti-missiles balistiques navale ; des achats croisés de missiles. Les deux pays s'engagent à partager les pertes et les gains. Ils ont accepté la proposition de MBDA de créer 12 centres

d'excellence industrielle. One MBDA repose aussi sur une politique de défense très similaire, une gouvernance commune dans la durée et un équilibre des budgets alloués par les deux pays.

Loïc Salmon

[Forces nucléaires : l'enjeu stratégique de la prolifération des missiles balistiques](#)

[Défense antimissile : surtout protection des forces, moins celle des populations](#)

[DCNS : concevoir, développer, construire, équiper, vendre et entretenir un navire de guerre](#)

Le groupe MBDA, qui emploie 10.000 personnes (60 % d'ingénieurs et de techniciens), est présent en France, Grande-Bretagne, Italie, Allemagne, Espagne et aux États-Unis avec un bureau à Bruxelles. En 2015, il a réalisé un chiffre d'affaires de 2,9 Md€ (+ 20 % en un an) et obtenu des prises de commandes de 5,1 Md€. Ses missiles équipent toutes les plates-formes : porte-avions, frégates et sous-marins français ; avions français (Mirage, Rafale et Atlantic II), européens (A400M), britanniques (Typhoon et Tornado), américains (F-15, F-16, F-18 et F-35) et suédois (JA-39 Gripen) ; hélicoptères européens (Wildcat et NH90), français (Cougar et Panther), franco-britanniques (Lynx), américains (Sea King), franco-allemands (Tigre) et germano-indiens (HAL Dhruv) ; systèmes de défense anti-aérienne (VL MICA, MEADS et Aster 30 SAMP-T) ; véhicules français de combat polyvalent (MPCV) ; drones américains Reaper.